

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	11
votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (11)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABET Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laetitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABET*

Absents (1):

DUROUX Julien

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

**V : BUDGET PRIMITIF 2026 – REGULARISATION DES ECRITURES LIEES AUX
CESSIONS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 23 avril 2026 ;
- Considérant que le budget primitif 2026 nécessite une régularisation relative aux opérations de cession ;
- Considérant qu'en matière de prévision des cessions, seul le montant prévisionnel de la cession doit être inscrit au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations », chapitre budgétaire sans exécution ;
- Considérant qu'il convient dès lors de supprimer les comptes liés aux opérations de cession, à savoir les comptes 192, 675 et 676 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de supprimer les comptes liés aux opérations de cession suivants :

- compte 192 ;
- compte 675 ;
- compte 676.

Article 2 : de supprimer le chapitre 040 en recettes d'investissement pour un montant de 30 000 €, afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Article 3 : d'inscrire au chapitre 042 en recettes de fonctionnement la somme de 10 000 € à l'article 722, afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Article 4 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Présents : 11

Procuration : 7

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

